

# NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/018

Genève, le 20 février 2023

CONCERNE:

## Amendements à l'Annexe III

1. Conformément aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 1, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Union européenne a formulé auprès du Secrétariat la demande suivante concernant l'inclusion d'espèces à l'Annexe III :

### **FAUNA**

### **ARTHROPODA**

### **INSECTA**

### **LEPIDOPTERA**

### **PAPILIONIDAE**

*Papilio phorbanta*

2. L'Union européenne propose la référence de nomenclature normalisée suivante pour l'espèce : Collins N. & Morris M., 1985a, *Threatened Swallowtail Butterflies of the World. The IUCN Red Data Book*: <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/RD-1985-002.pdf>
3. Conformément aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 2, de la Convention, cet amendement à l'Annexe III prendra effet 90 jours après la date de la présente Notification, soit le 21 mai 2023.
4. La version révisée des Annexes à la CITES sera diffusée sur le site internet de la CITES lors de son entrée en vigueur.